

Image not found or type unknown



Retirer les droits au papa

Par **celine2013**, le **12/02/2013 à 12:30**

bonjour comment peu t on retirer des droits au papa j aimerai savoir vos avis si quelqu'un est passer par la merci de me repondre

Par **citoyenalpha**, le **13/02/2013 à 02:20**

Bonjour les demandes concernant les droits de visite et d'hébergement doivent être adressées au juge des affaires familiales auprès du tribunal de grande instance. Il vous appartiendra de produire les justificatifs à votre demande. Restant à votre disposition.